

# Conditions de vente aux Particuliers

## Glossaire :

**Client** : participant, employeur ou OPCA

**IFAT** : Institut de Formation à l'Analyse Transgénérationnelle

## A. Tarifs

Les tarifs s'entendent hors hébergement et transport, qui eux sont à la charge du Client.

- Tarif « **Les fondamentaux** » :  
**300€** chaque module de 3 jours
- Tarif des modules à la carte « **Les thèmes de la clinique transgénérationnelle** »,  
**456€** chaque module de 3 jours
- Tarif des modules à la carte « **Outils-trainings** » & « **Master-class** »,  
**304€** chaque module de 2 jours
- Tarif du module « **Résidentiel ou stage pratique** »,  
**500€** le module de 5 jours.
- Tarif « **Formation certifiante** » :  
**7.940€** la formation complète (tarif préférentiel).  
L'Institut de Formation à l'Analyse Transgénérationnelle Généapsy propose une formation certifiante au titre d'Analyste Transgénérationnel Généapsy de 71 jours soit 426 heures (Formation complète B + certification C)

## B. La formation complète

Elle s'organise en module de 2 ou 3 jours comme suit :

- 3 modules fondamentaux de base de 3 jours
- 11 modules thématiques de 3 jours
- 3 modules d'outils-training de 2 jours
- 1 stage pratique de 5 jours

## C. La Certification

Elle s'organise en :

- 9 journées d'assistanat
- 4 journées d'accompagnement d'un suivi client
- 3 journées de direction d'article de recherche clinique

Elle est évaluée en fonction de :

- 1 Mémoire de fin de formation
- 1 Compte rendu clinique
- 1 Article de recherche
- 1 Soutenance article de recherche devant un jury de professionnels.

## D. Engagement & annulations ou reports

L'engagement du participant se fait à l'issue du premier module suivi ; il est effectif à la signature du devis et de « bon pour accord ».

Le premier module est facturé au tarif à la carte ramené au tarif « formation certifiante » à la signature du devis.

L'IFAT s'engage à organiser le programme de formations inscrites sur le calendrier du devis signé par le Client.

Une formation peut être annulée par l'IFAT dans les cas suivants :

- Nombre de participants inférieurs à 6 personnes : les participants sont avertis 1 mois avant le début du module.
- Catastrophe naturelle
- Grève des transports ou intempéries majeures.

L'IFAT s'engage à proposer une nouvelle date pour le module annulé.

L'IFAT ne prend pas en charge les frais d'annulation de transports et/ou d'acompte sur hébergement.

Tout module inscrit sur le devis et organisé par l'IFAT est dû : en cas d'empêchement de la part du participant, il est possible de suivre le module l'année suivante ou sur un autre site de formation de l'IFAT.

#### **E. Attestations et suivis**

Un passeport de formation valable 4 ans est délivré au participant dès le 1<sup>er</sup> jour du premier module auquel il participe. Il permet à chacune des parties de suivre le parcours de formation (modules suivis et à suivre)

L'IFAT engage son programme de formation sur 4 ans à compter du devis signé ; le participant dispose de 4 années pour valider sa titularisation.

Des prolongations peuvent être accordées en cas de force majeure avec justificatifs (maladie, grossesse...)

#### **F. Paiements - obligations**

Un échéancier de paiement est proposé au participant en 20 mois consécutifs au maximum par prélèvements bancaires ; un RIB devra, dans ces cas-là, être remis à l'IFAT ;

L'IFAT accepte les règlements par chèques et virements. Les paiements en espèces ne peuvent être qu'exceptionnels.

Un chèque de caution de 500 € (renouvelable chaque année) est demandé au participant ; il sera encaissé en cas d'abandon de la formation (sauf cas de force majeure avec justificatifs).

En cas d'exclusion du participant (voir règlement intérieur), le participant est tenu de payer le dernier module suivi. Le chèque de caution de 500€ sera encaissé par l'IFAT pour gestion du dossier (conseil de discipline).

# Conditions de vente aux Professionnels

professions libérales, entreprises, OPCA...

## Glossaire :

**Client** : participant, employeur ou OPCA

**IFAT** : Institut de Formation à l'Analyse Transgénérationnelle

## A. Tarifs

Les tarifs s'entendent hors hébergement et transport, qui eux sont à la charge du Client.

- Tarif « **Les fondamentaux** » :  
**300€** chaque module de 3 jours
- Tarif des modules à la carte « **Les thèmes de la clinique transgénérationnelle** »,  
**456€** chaque module de 3 jours
- Tarif des modules à la carte « **Outils-trainings** » & « **Master-class** »,  
**304€** chaque module de 2 jours
- Tarif du module « **Résidentiel ou stage pratique** »,  
**500€** le module de 5 jours.
- Tarif « **Formation certifiante** » :  
**10.230€** la formation

L'Institut de Formation à l'Analyse Transgénérationnelle Généapsy propose une formation certifiante au titre d'Analyste Transgénérationnel Généapsy de 71 jours soit 426 heures (Formation complète B + certification C)

## B. La formation complète

Elle s'organise en module de 2 ou 3 jours comme suit :

- 3 modules fondamentaux de base de 3 jours
- 11 modules thématiques de 3 jours
- 3 modules d'outils-training de 2 jours
- 1 stage pratique de 5 jours

## C. La Certification

Elle s'organise en :

- 9 journées d'assistantat
- 4 journées d'accompagnement d'un suivi client
- 3 journées de direction d'article de recherche clinique

Elle est évaluée en fonction de :

- 1 Mémoire de fin de formation
- 1 Compte rendu clinique
- 1 Article de recherche
- 1 Soutenance article de recherche devant un jury de professionnels.

## D. Engagement & annulations ou reports

L'engagement du participant se fait à l'issue du premier module suivi ; il est effectif à la signature du devis et de « bon pour accord ».

L'IFAT s'engage à organiser le programme de formations inscrites sur le calendrier du devis signé par le Client.

Une formation peut être annulée par l'IFAT dans les cas suivants :

- Nombre de participants inférieurs à 6 personnes : les participants sont avertis 1 mois avant le début du module.
- Catastrophe naturelle
- Grève des transports ou intempéries majeures.

L'IFAT s'engage à proposer une nouvelle date pour le module annulé.

L'IFAT ne prend pas en charge les frais d'annulation de transports et/ou d'acompte sur hébergement.

Tout module inscrit sur le devis et organisé par l'IFAT est dû : en cas d'empêchement de la part du participant, il est possible de suivre le module l'année suivante ou sur un autre site de formation de l'IFAT.

#### **E. Attestations et suivis**

Un passeport de formation valable 4 ans est délivré au participant dès le 1<sup>er</sup> jour du premier module auquel il participe. Il permet à chacune des parties de suivre le parcours de formation (modules suivis et à suivre)

L'IFAT engage son programme de formation sur 4 ans à compter du devis signé ; le participant dispose de 4 années pour valider sa titularisation.

Des prolongations peuvent être accordées en cas de force majeure avec justificatifs (maladie, grossesse...)

#### **F. Paiements - obligations**

Une facture sera émise au nom de la société, l'OPCA ou le participant (s'il est en profession libérale) prenant en charge la formation et accompagnée d'une attestation d'assiduité.

L'IFAT accepte les règlements par chèques et virements. Les paiements en espèces sont refusés.

Un chèque de caution de 500 € (renouvelable chaque année) est demandé au participant ; il sera encaissé en cas d'abandon de la formation (sauf cas de force majeure avec justificatifs).

En cas d'exclusion du participant (voir règlement intérieur), le participant est tenu de payer le dernier module suivi. Le chèque de caution de 500€ sera encaissé par l'IFAT pour gestion du dossier (conseil de discipline).